

**Madame Elisabeth BORNE**

**Première Ministre**

Le 19 juillet 2023,

Madame la Première Ministre,

En avril dernier, lors de l'examen de la mal nommée « proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France », le Gouvernement présentait un amendement visant à créer le « service public départemental de l'autonomie » (SPDA).

Nous nous inquiétons alors de la précipitation dans laquelle cette proposition était présentée, sans coordination avec les travaux menés au sein de la CNSA et sans concertation avec les associations représentatives des personnes en situation de handicap, de leurs familles et aidants. Ce sujet n'avait notamment pas été discuté dans le cadre des travaux préparatoires à la Conférence Nationale du Handicap (CNH), alors qu'elle est censée fixer le cap de la politique du handicap pour le reste du quinquennat...

Nos inquiétudes ont été ravivées ce lundi 10 juillet, en apprenant l'installation d'un comité d'orientation du SPDA, chargé d'élaborer le cahier des charges de ce service public.

Pour en faire un outil qui répond précisément aux besoins et aspirations des personnes âgées, des personnes handicapées et des proches aidants, le Collectif Handicaps appelle à une véritable co-construction du SPDA, avec l'objectif de déterminer collectivement les missions à lui conférer, ainsi que les financements et effectifs supplémentaires à prévoir : il va s'en dire qu'à budget et effectif constants et sans vision politique globale, l'effectivité du SPDA n'est pas garantie.

Outre les moyens nécessaires, le Collectif Handicaps a déjà soulevé de nombreuses questions sur le SPDA : évaluation et réponses aux besoins particuliers des personnes handicapées en lien avec les observatoires territoriaux des besoins, conséquences sur le fonctionnement des GIP MDPH, accompagnement à la mise en œuvre effective des droits, lien avec les réformes en cours (Serafin-PH, fusion SSIAD/SAAD), etc.

Or, malgré notre mobilisation, et alors que nous coordonnons l'action des associations membres du conseil de la CNSA, le Collectif Handicaps n'a pas été convié à ce comité.

La composition de ce comité d'orientation renforce notre inquiétude de voir ce SPDA centré sur les personnes âgées, laissant de côté les personnes handicapées et entrant ainsi en contradiction avec les objectifs et principes de la cinquième branche de la Sécurité Sociale dédiée à l'Autonomie. En effet, alors que la Vice-Présidente de la CNSA qui représente le collège des associations de personnes âgées y était conviée, le Vice-Président représentant le collège des associations œuvrant pour les personnes handicapées n'y était pas invité.

Face aux nombreuses interrogations et craintes que soulève le SPDA dans le secteur du handicap, nous vous sollicitons donc aujourd'hui afin que la composition du comité d'orientation du SPDA et des groupes de travail qui plancheront sur sa mise en œuvre soit revue et élargie aux associations représentatives des usagers en situation de handicap et des aidants.

Restant disponible pour en discuter, je vous prie d'agréer, Madame la Première Ministre, l'expression de ma haute considération.



Arnaud de Broca  
Président du Collectif Handicaps

Copie à : M. le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des personnes handicapées ; Mme la ministre déléguée chargée des Personnes handicapées.